

« MODELE »

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION UNILATERALE
CONSTITUTIVE DE SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE**

« Papier en-tête société »

L'AN DEUX MIL HUIT

Le

A.....heures..... minutes

L'actionnaire unique de la société..... S.A.U avec administrateur général, au capital de DIX MILLIONS (10.000.000) de Francs CFA, dont le siège social est a Lomé,..... en cours d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier de Lomé, s'est constitué en assemblée générale constitutive avec pour l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'administrateur général.
- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Nomination d'un administrateur général adjoint ; fixation de la durée ; fixation de ses pouvoirs.
- Questions diverses.
- Pouvoirs pour formalités

Après discussion, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont adoptées.

Première Résolution

L'actionnaire unique décide de nommer comme administrateur de la société pour une durée de deux (2) années, M..... qui accepte les fonctions à lui conférées et déclare que son mandat ne tombe sous le coup d'aucune interdiction légale.

La rémunération de l'administrateur général sera fixée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en pareille matière.

Cette résolution a été adoptée par l'actionnaire unique

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à
heures minutes. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a
été signé par l'actionnaire unique après la lecture.

L'Actionnaire Unique